

ACTIONS CONCERTÉES

Appel de propositions

Programme de recherche sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec – 3^e concours

Action concertée thématique

Année de concours : 2026-2027

Volet offert : Projet de recherche

Montant total disponible : 444 765 \$ (incluant les FIR)

Prédemande

Communication des résultats : Mercredi 18 mars 2026, 16 h
Semaine du 13 avril 2026

Demande

Date limite : Mercredi 10 juin 2026, 16 h
Annonce des résultats : Semaine du 21 septembre 2026

Financement

Date de début : 1^{er} octobre 2026
Durée : Maximum 3 ans

Proposé par :

Le ministère de la Sécurité publique (MSP)

et le Fonds de recherche du Québec, secteur Société et culture (FRQ)

En collaboration avec le :

Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales (DPCP)

Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)

Secrétariat à la Condition féminine (SCF)

Secrétariat à la Jeunesse (SAJ)

Table des matières

1. Objectifs.....	3
2. Contexte	3
3. Besoins de recherche	5
3.1 Besoin de recherche transversal	5
3.2 Besoins de recherche spécifiques : Les modes d'organisation et les dynamiques* de l'exploitation sexuelle.....	5
3.3 Aspects pour accroître la pertinence	6
4. Conditions du concours et du financement	7
4.1 Caractéristiques du financement.....	7
4.2 Admissibilité — octrois de subventions.....	7
4.3 Conditions du financement.....	9
5. Définition du volet « Projet de recherche ».....	10
6. Processus et critères d'évaluation.....	10
6.1 Évaluation de pertinence (prédemande)	11
6.2 Évaluation scientifique (demande de financement).....	11
7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement.....	13
7.1 Références importantes.....	13
7.2 Formulaires électroniques FRQnet	13
7.3 Documents requis.....	14
7.4 Documents additionnels à joindre à la demande (selon le statut en recherche du chercheur ou de la chercheuse).....	15
7.5 CV-FRQ et complément d'admissibilité	15
7.6 Section « Soutien collégial »	16
7.7 Documents à fournir en cas d'octroi.....	16
8. Renseignements	17
9. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires	18
10. Annexe 2 — Dépenses admissibles.....	20
11. Annexe 3 — Mesures de financement pour la recherche au collégial.....	22
12. Annexe 4 — Liste des projets financés dans le cadre du <i>Programme de recherche sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec</i>	23

1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec (FRQ), son partenaire, le ministère de la Sécurité publique (MSP), et leurs collaborateurs invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions visant à mieux comprendre les modes d'organisation et les dynamiques de l'exploitation sexuelle au Québec.

Les projets financés apporteront un éclairage additionnel sur le phénomène afin de soutenir les décisions de l'ensemble des parties prenantes et de renforcer la prévention de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec. Ils permettront également d'optimiser les mesures et services offerts aux victimes, ainsi que les interventions auprès des personnes auteures d'exploitation sexuelle ou à risque de le devenir.

2. Contexte

L'exploitation sexuelle constitue une problématique sociale et criminelle complexe, profondément enracinée dans des dynamiques de pouvoir, de vulnérabilité et d'inégalités. Elle se manifeste sous diverses formes — prostitution forcée, proxénétisme, traite de personnes, exploitation en ligne ou production de matériel sexuellement explicite impliquant des personnes mineures — et touche de manière disproportionnée les femmes, les filles et les personnes issues de milieux marginalisés. L'exploitation sexuelle s'inscrit ainsi dans un continuum de violences et représente une atteinte majeure aux droits fondamentaux, à la dignité et à la sécurité des personnes qui en sont victimes.

L'exploitation sexuelle entraîne des conséquences profondes et durables sur la santé physique, psychologique et sociale des personnes qui en sont victimes. Celles-ci peuvent vivre des traumatismes complexes, des problèmes de santé mentale, des dépendances, ainsi qu'un isolement social important. Les répercussions se font également sentir sur les proches, les familles et les communautés, qui peinent souvent à trouver un soutien adapté. À l'échelle sociétale, l'exploitation sexuelle accentue les inégalités et engendre des coûts humains et économiques considérables, notamment en matière de santé, de services sociaux, de sécurité publique et de justice.

Au Québec, la lutte contre l'exploitation sexuelle des personnes constitue une priorité nationale, encadrée par des politiques gouvernementales et des initiatives législatives visant à prévenir ce phénomène, à protéger les victimes et à sanctionner les personnes auteures. Malgré ces avancées, plusieurs enjeux persistent. Dans son rapport déposé le 3 décembre 2020, la [Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs](#) (CSESM) soulignait le manque d'information sur le sujet et l'importance d'accroître les connaissances en la matière afin de lutter efficacement contre ce phénomène.

La nature des activités rend toutefois difficile la collecte d'informations. Les personnes victimes ne sont pas toujours enclines à partager leurs expériences, par peur de représailles, par honte ou par culpabilité, par manque de confiance envers les autorités, etc. Il en est de même pour les personnes auteures d'exploitation sexuelle, qui peuvent en outre craindre des sanctions. De plus,

ces recherches nécessitent des approches qualitatives complexes, des autorisations éthiques strictes et des partenariats communautaires, policiers ou institutionnels qui peuvent être difficiles à établir. Par conséquent, bien que plusieurs chercheurs, chercheuses et organisations se soient intéressés au sujet et aient contribué à faire la lumière sur certains aspects de ce phénomène¹, plusieurs autres demeurent à explorer.

Ainsi, en réponse aux recommandations de la CSESM, le MSP a déposé en décembre 2021 son [Plan d'action gouvernemental 2021-2026](#), qui vise prioritairement la situation des personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle, bien que les mesures proposées ne se limitent pas à celles-ci. La mesure 1 de ce plan prévoit de soutenir la réalisation de projets de recherche portant sur l'exploitation sexuelle au Québec.

C'est dans ce contexte que le MSP a choisi de s'associer au FRQ pour la mise sur pied de ce programme de recherche sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec. À la suite d'une consultation menée auprès des organismes collaborateurs, qui avait permis d'identifier plusieurs besoins de recherche spécifiques, un [premier appel de propositions](#), lancé en juin 2022, a conduit au financement de trois projets. Ces travaux se sont penchés sur les services destinés aux victimes d'exploitation sexuelle, sur les leviers d'intervention auprès des personnes achetant des services sexuels et sur les pratiques psychosociales liées à l'exploitation sexuelle des mineurs. Un [deuxième appel de propositions](#), lancé en mai 2024, s'est soldé par le financement de deux projets supplémentaires. Ces recherches portent sur les profils et motivations des proxénètes et des personnes achetant des services sexuels. En résumé, ces cinq projets visent à approfondir la compréhension du phénomène de l'exploitation sexuelle au Québec, en identifiant les services offerts aux personnes victimes et aux personnes auteures de l'exploitation sexuelle, en documentant les leviers et les obstacles d'interventions qui leur sont destinées et en analysant les caractéristiques de ces dernières, afin de soutenir le développement de pratiques, de politiques et d'interventions mieux adaptées. La [liste de ces projets est présentée à l'annexe 4](#).

Ayant pour objectif le développement de connaissances complémentaires, le MSP et le FRQ sollicitent de nouveau la contribution de la communauté scientifique par le biais du présent appel de propositions.

¹ « Proxénétisme et exploitation sexuelle à des fins commerciales — État de situation » et « Exploitation sexuelle à des fins commerciales ou commise contre une personne mineure en 2019 » publiées par le MSP, « Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », publié par la Ville de Montréal et « L'identification de victimes d'exploitation sexuelle à travers les données officielles » publié par le Service de police de la Ville de Montréal.

3. Besoins de recherche

Les projets proposés doivent offrir une démonstration explicite de leur capacité à répondre aux trois éléments suivants :

- Aux objectifs énoncés à la [section 1 « Objectifs »](#) du présent document ;
- Au **besoin transversal** présenté ci-dessous ;
- À l'**un (1) des besoins de recherche spécifiques (A ou B)**.

3.1 Besoin de recherche transversal

Les projets proposés devront intégrer une analyse du phénomène de l'exploitation sexuelle dans les espaces virtuels (plateformes numériques, réseaux sociaux, applications, etc.) et expliciter comment les modes d'organisation et dynamiques en ligne se combinent, se prolongent ou se distinguent de ceux présents dans le monde physique.

3.2 Besoins de recherche spécifiques : Les modes d'organisation et les dynamiques* de l'exploitation sexuelle

Besoin A : Différences selon les types de territoires géographiques

Montant maximal permis pour le projet	200 209 \$
---------------------------------------	------------

Comment le type de territoire (ex. : métropolitain, urbain, rural, éloigné) et ses caractéristiques² façonnent-ils les modes d'organisation et les dynamiques* de l'exploitation sexuelle au Québec?

Les propositions devront :

- Intégrer l'analyse de plusieurs types de territoires distincts;
- Pour chaque type de territoire retenu, justifier le choix des milieux³ étudiés en fonction du potentiel de transférabilité des résultats à d'autres territoires du même type.

Besoin B : Caractéristiques dans le contexte d'événements touristiques majeurs

Montant maximal permis pour le projet	150 000 \$
---------------------------------------	------------

² Densité urbaine et anonymat, accès aux services (logement, transport, soutien), présence policière, normes sociales et tolérance implicite, ressources communautaires et fillet social, etc.

³ Dans le cadre de cet appel, « milieux » désigne les entités géographiques sélectionnées pour former l'échantillon d'analyse (ex. municipalité).

Les propositions devront explicitement répondre à cette question :

Comment la tenue d'événements touristiques majeurs au Québec, qu'ils soient culturels, sportifs (ex. : Grand Prix du Canada) ou autres, façonne-t-elle les modes d'organisation et les dynamiques* de l'exploitation sexuelle ?

*Pour répondre à ces deux besoins, les « modes d'organisation et les dynamiques » de l'exploitation sexuelle pourraient, par exemple, être analysés selon :

- Le profil⁴ des acteurs impliqués (victimes, acheteurs, proxénètes, autres⁵) ;
- Les formes d'exploitation sexuelle (prostitution de rue, services d'escortes, bar de danseuses nues, salon de massage érotique, exploitation sexuelle en ligne, traite à des fins d'exploitation sexuelle, etc.) ;
- Les méthodes de recrutement des personnes victimes et leur mobilité ;
- Les méthodes de contrôle des personnes victimes ;
- Les façons dont sont publicisés les services sexuels ;
- Les modes de coordination, de communication ou de transaction entre les différents acteurs de l'exploitation sexuelle ;
- Le degré de structuration des réseaux ;
- Etc.

3.3 Aspects pour accroître la pertinence

Afin d'accroître la pertinence des projets soumis dans le cadre du présent concours, les personnes souhaitant transmettre une proposition sont invitées à :

- Présenter des projets complémentaires à ceux déjà financés dans le cadre des deux premiers appels de propositions (voir la [liste des projets financés à l'annexe 4](#)).
- Prendre en considération, dans la mesure du possible, la variété des parcours sur le plan judiciaire (personnes judiciarises/non judiciarises) ;
- Témoigner d'un effort pour mettre en valeur et utiliser des données déjà disponibles.

Pour la réalisation de leur projet, les équipes de recherche pourraient disposer de données sur la criminalité recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Comme le prévoit la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les équipes intéressées devront déposer une demande au ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante : prp@msp.gouv.qc.ca.

4 Dans le cadre de cet appel de propositions, le terme « profil » réfère aux caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, origine, milieu de vie), leurs trajectoires personnelles, ainsi que leurs rôles et comportements dans le système.

5 Autres acteurs périphériques ou facilitateurs tels que des recruteurs, des logeurs, des transporteurs, des propriétaires d'établissements, des administrateurs de plateformes, etc.

4. Conditions du concours et du financement

Cette *Action concertée* est **soumise à l'ensemble des règles établies par le FRQ** dans ses [Règles générales communes \(RGC\)](#). Seules les conditions particulières visant l'*Action concertée Programme de recherche sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec — 3^e concours* sont indiquées dans ce document et prévalent.

4.1 Caractéristiques du financement

Subvention de projet

Besoin	Volet	Durée	Montant maximal pour la recherche	Frais indirects de recherche (FIR)	Nombre maximum d'octrois
A	Projet de recherche	2—3 ans	200 209 \$	27 % du montant du financement	1
B	Projet de recherche	2—3 ans	150 000 \$	27 % du montant du financement	1

- Le **montant du financement** offert inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres de suivi et de transfert des connaissances organisées par le Fonds.
- Les **frais indirects de la recherche (FIR)** de 27 % sont versés à l'établissement gestionnaire et s'ajoutent à ces montants.
- Les **dépenses admissibles** sont celles présentées dans les [RGC](#). Les spécificités en lien avec ce concours sont présentées à [l'annexe 2 « Dépenses admissibles »](#).
- Des mesures de financement visant la **recherche au collégial** sont offertes. Pour en connaître les balises, consulter la Section 7.6 et [l'annexe 3 « Mesures de financement pour la recherche au collégial »](#).

4.2 Admissibilité — octrois de subventions

Nombre maximum de participations dans le cadre de ce concours :

- Une (1) prédemande et une (1) demande de financement peuvent être déposées à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal, tous volets confondus.
- Les cochercheuses et les cochercheurs (incluant la chercheuse principale ou le chercheur principal) peuvent participer à un maximum de quatre (4) prédemandes ou demandes.

La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les [RGC](#), à la section « Définitions — statuts et rôles ».

L'admissibilité de la demande de financement ainsi que des personnes candidates est déterminée par le Fonds sur la base des informations et des documents reçus à l'heure et à la date limites du concours. Elle doit également être maintenue pendant toute la durée du financement, en cas d'octroi. À tout moment du processus, une candidature peut être déclarée non admissible.

Chercheur principal ou chercheuse principale⁶ :

Seules les personnes répondant aux statuts suivants se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)⁷
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3 titulaire d'un Ph. D.)

Cochercheurs ou cochercheuses :

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)⁸
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège (statut 3)
- Autres statuts en recherche (statut 4)
 - 4a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ
 - 4b) Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par les FRQ ou privé
 - 4c) Personne des milieux de pratique
 - 4d) Artiste

Sont également admissibles les personnes citoyennes (équivalent du statut 4e des RGC).

Collaborateurs ou collaboratrices :

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut s'adoindre des collaboratrices et collaborateurs. Les chercheurs et les chercheuses hors-Québec ne peuvent se prévaloir d'aucun autre rôle que celui de collaborateur ou de collaboratrice. Quant aux personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les [RGC](#), elles ne sont pas admissibles à ce rôle.

À l'étape de la demande complète, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

6 Sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1 et 2).

7 Précision pour le critère b) du statut 1 : Dans le cadre de ce concours se qualifie également pour le statut 1 la personne répondant au [statut 1 ii](#)) ayant une affiliation universitaire québécoise lui permettant de co-diriger des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et des projets de recherche de manière autonome.

8 Idem.

4.3 Conditions du financement

- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre des *Actions concertées*⁹, la chercheuse principale ou le chercheur principal qui recevra un financement **devra** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme.
 - Aux rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQ.
 - Organisées et animées par le FRQ, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats.
 - Généralement tenues par visioconférence, ces rencontres pourraient aussi se tenir en personne.
 - Elles se déroulent en français et les documents préparés spécifiquement pour la rencontre devront être rédigés en français.
 - Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements du financement.
- En guise de **mention du financement**, les personnes titulaires d'un financement à la suite de ce concours ainsi que leurs cochercheurs et cochercheuses devront indiquer, dans tout rapport, article, publication examinée par les pairs, communication ou toute autre réalisation découlant de l'octroi ce qui suit : « Cette recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec grâce au soutien financier du **ministère de la Sécurité publique**, dans le cadre des *Actions concertées* ». Voir la page [Mention | Visibilité | Logo - Fonds de recherche du Québec — FRQ](#) pour plus d'informations.
- Un **rapport de recherche**, présentant les résultats du projet, doit être déposé à la fin de la durée de l'octroi.
 - Ce rapport devra être rédigé en français et s'inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#). Le titre et le résumé du projet pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.
 - Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu'à l'approbation de ce rapport par le FRQ.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQ organise une **rencontre de transfert** des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles.
 - Elle se tient habituellement par visioconférence.
 - Cette rencontre se déroulera en français et les documents préparés spécifiquement pour cette rencontre devront être rédigés en français.

⁹ Ce concours s'inscrit dans les [règles de programme des Actions concertées 2025-2026](#).

- Les chercheuses principales ou chercheurs principaux des projets sont tenus d'y participer.
 - Un **rappor final** (de nature administrative) devra également être soumis, mais dans un second temps, soit 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des financements offerts. Ce rapport devra être rédigé en français.
 - Les **publications évaluées par les pairs** qui découleront des travaux de recherche rendus possibles par cet octroi devront être diffusées en libre accès immédiatement (sans embargo), sous licence ouverte, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès du FRQ](#).
-

5. Définition du volet « Projet de recherche »

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention.

6. Processus et critères d'évaluation

Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de pertinence (prédemande) — évaluation sous l'entièr responsabilité du FRQ, effectuée par les représentantes et représentants désignés par les partenaires de l'Action concertée, à partir des critères d'évaluation spécifiés dans le présent document.
- L'évaluation scientifique (demande de financement) — évaluation sous l'entièr responsabilité du FRQ, effectuée par les pairs, à partir des critères d'évaluation spécifiés dans le présent document.

Pour connaître le fonctionnement et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples renseignements à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, on peut consulter les [règles du programme Actions concertées](#) ainsi que les [RGC](#) (articles 4.4 et 4.5).

Par ailleurs, les personnes candidates sont invitées à prendre connaissance de la [Grille de signification des notes du FRQ — secteur SC](#), utilisée par les comités d'évaluation.

Seules les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande) seront invitées à déposer une demande de financement.

6.1 Évaluation de pertinence (prédemande)

L'approbation institutionnelle n'est pas requise pour transmettre au Fonds le formulaire de prédemande.

Nous suggérons néanmoins aux personnes intéressées d'informer leur bureau de la recherche aussitôt que possible de leur intention de déposer une prédemande dans ce concours.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les pré-demandes sont les suivants :

Projet de recherche (total 100 points)

Critère 1 : Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions (60 points)*

- Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions
- Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions
- Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions

* Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

Critère 2 : Retombées anticipées (30 points)

- Applicabilité des résultats attendus
- Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics

Critère 3 : Mobilisation des connaissances et liens partenariaux (10 points)

- Ampleur et qualité de la stratégie de [mobilisation des connaissances](#) auprès des différents utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'*Action concertée*
- Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'*Action concertée*

Pour chaque pré-demande jugée pertinente, les commentaires consensuels du comité de pertinence sont transmis à la personne candidate et au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

6.2 Évaluation scientifique (demande de financement)

L'approbation institutionnelle est obligatoire pour transmettre la demande de financement.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70 %.

Stratégie de financement

Dans le cadre du présent concours, l'attribution des subventions sera déterminée en fonction de la mise en rang des demandes déposées pour chacun des besoins (maximum d'une [1] subvention par besoin). Cet ordonnancement final des demandes par besoin est le résultat de l'analyse effectuée par le comité d'évaluation scientifique sur la base des critères d'évaluation scientifique présentés plus bas.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche (total 100 points)

Critère 1 : Projet de recherche (50 points)*

- Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine
- Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis
- Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique
- Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier
- Prise en compte des commentaires du comité de pertinence

* Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

Critère 2 : Compétences (20 points)

- Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, participation à des processus d'évaluation par les pairs, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.)
- Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet

Critère 3 : Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances (20 points)

- Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision
- Stratégie de [mobilisation des connaissances](#) (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices — incluant les partenaires de l'*Action concertée*, etc.)
- Liens avec les partenaires du milieu

Critère 4 : Formation (10 points)

- Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées

7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

7.1 Références importantes

Avant de remplir les formulaires, la personne candidate est invitée à consulter :

- **Section 3 des RGC** pour les règles de présentation d'une demande, en particulier :
 - **Section 3.6 des RGC** pour la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis ;
 - **Section 3.2 des RGC** pour les modalités de présentation et de transmission d'une demande ;
- Document [*Normes de présentation des fichiers joints aux formulaires électroniques* \(PDF\)](#).

7.2 Formulaires électroniques FRQnet

Afin de remplir le formulaire de prédemande et de demande, il est requis de créer au préalable un compte utilisateur au Portfolio électronique FRQnet, interface transactionnelle utilisée par les FRQ (consulter le [Guide d'utilisation FRQnet à l'attention des personnes candidates aux programmes de financement](#)).

Les formulaires de **prédemande** et de **demande** doivent être complétés dans l'**ancien portail FRQnet** du chercheur principal ou de la chercheuse principale, puis transmis avec tous les documents requis **avant la date et l'heure limites** indiquées dans le présent appel de propositions. Il est de l'entièvre responsabilité de la personne candidate de choisir le bon programme de financement. En cas d'erreur, le Fonds ne procèdera à aucun transfert d'un programme vers un autre.

À l'heure et la date limites du concours, le statut de la demande dans le système FRQnet doit être « transmis à l'établissement » ou « transmis au Fonds ». Pour être considérée comme recevable, la demande dont le statut est « transmis à l'établissement » devra néanmoins afficher le statut « transmis au Fonds » dans les délais prescrits par les [RGC](#) (section 3.2). Toute demande ne répondant pas à ces conditions sera considérée comme non recevable.

La transmission d'une demande implique l'engagement à lire et à respecter les normes d'éthique et d'intégrité, la [Politique de diffusion en libre accès](#) et la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#).

Toutes les sections des formulaires de prédemande et de demande de financement devront être remplies pour pouvoir les transmettre au Fonds. Néanmoins, les sections suivantes ne seront pas transmises aux comités d'évaluation :

- Pré-demande : Inscription, Complément d'admissibilité, Suggestion d'experts et d'expertes;

- Demande : Incription, Complément d'admissibilité, Recherche responsable, Contribution aux objectifs de développement durable¹⁰.

7.3 Documents requis

A. Prédemande

Documents à joindre au [formulaire électronique](#) « Prédemande » (FRQnet) :

- Description du projet ou de la programmation (4 pages maximum)
- Bibliographie (1 page maximum)

Aucun document n'est requis à cette étape pour les cochercheurs et cochercheuses.

B. Demande de financement

Documents à joindre au [formulaire électronique](#) « Demande » (FRQnet)

- CV-FRQ (CV descriptif) (voir [section 7.5](#)) (6 pages maximum en français ou 5 pages maximum en anglais)
 - Pour le chercheur principal ou la chercheuse principale **et**
 - Pour les cochercheurs et cochercheuses (statuts 1, 2, 3, 4a, 4b, 4 c, 4d)
- Complément d'admissibilité (disponible dans la Boîte à outils de ce programme)
 - Pour le chercheur principal ou la chercheuse principale **et**
 - Pour les cochercheurs et cochercheuses (statuts 1, 2, 3)
- Description du projet (10 pages maximum)
- Bibliographie (10 pages maximum)
- Justification des dépenses (2 pages maximum)
- Documents additionnels selon le statut en recherche des chercheurs et chercheuses, le cas échéant ([voir section 7.4](#))
- Informations sur les chercheurs et chercheuses de statut 3 qui demandent un supplément « Soutien à la recherche au collégial », le cas échéant ([voir section 7.6](#))
- Optionnel : preuve de collaboration d'un partenaire jugé incontournable (lettre ou courriel)

10 En accord avec la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SQRI2](#)), la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 ([SGDD 2023-2028](#)) et conformément à son [Plan d'action de développement durable 2025-2028](#), le FRQ vise à promouvoir le rôle de la science et de la communauté scientifique dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD. Pour ce faire, les personnes candidates sont invitées à indiquer, si leur projet s'y prête, la contribution de leur recherche à l'atteinte des ODD dans la section « Contribution aux objectifs de développement durable » du formulaire de leur demande.

Tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur **consentement** pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet.

7.4 Documents additionnels à joindre à la demande (selon le statut en recherche du chercheur ou de la chercheuse)

Pour le chercheur principal ou la chercheuse principale sous octroi :

Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils ou elles conserveront le poste de professeur ou professeure sous octroi pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

À joindre, par le chercheur principal ou par la chercheuse principale, en un seul fichier .PDF par catégorie, à la section « Autres documents » du formulaire de demande.

Pour le chercheur principal ou la chercheuse principale de statut 2 (clinicien ou clinicienne) :

Lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQ).

À joindre, par le chercheur principal ou par la chercheuse principale, en un seul fichier .PDF par catégorie, à la section « Autres documents » du formulaire de demande.

Pour les personnes citoyennes (équivalent du statut 4e)

Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet (2 pages maximum)

Veuillez utiliser le formulaire prévu pour la [lettre de motivation ou intérêt – personnes citoyennes – FRQ – secteur Société et culture](#) disponible également à partir de la Boîte à outils, à joindre à la section « Personnes citoyennes » du formulaire de demande.

7.5 CV-FRQ et complément d'admissibilité

Le chercheur principal ou la chercheuse principale ainsi que les cochercheurs et cochercheuses doivent utiliser le [modèle de CV-FRQ](#) et le compléter conformément aux :

- [Instructions du CV descriptif du FRQ](#) ;
- [Normes de présentation des fichiers joints](#) (PDF) aux formulaires FRQnet.

Ces documents sont disponibles à la page [CV-FRQ](#).

Les renseignements fournis dans le CV descriptif doivent être alignés avec les objectifs du programme et ses critères d'évaluation. Il est recommandé de structurer clairement les informations en sous-sections identifiées selon les critères ou sous-critères d'évaluation, afin de mettre en évidence les éléments pertinents pour l'évaluation.

Le CV-FRQ du chercheur principal ou de la chercheuse principale doit être joint à la section « CV-FRQ » du formulaire de demande. Le complément d'admissibilité doit être joint dans la section « chercheur principal ou chercheuse principale ».

Les CV-FRQ des cochercheurs et cochercheuses doivent être joints séparément à la section « CV-FRQ COC » du formulaire de demande. Les compléments d'admissibilité doivent être joints à la section « Cochercheurs ou cochercheuses ».

7.6 Section « Soutien collégial »

Les instructions spécifiques se trouvent [à l'annexe 3 « Mesures de financement pour la recherche au collégial ».](#)

Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit joindre à la section « Soutien collégial » un fichier .PDF unique justifiant la participation de chaque chercheur ou chercheuse de collège demandant le supplément « Soutien à la recherche au collégial », incluant :

- Le nom de la personne bénéficiaire du soutien à la recherche au collégial ainsi que son établissement collégial de rattachement et son poste ;
- Le rôle joué par cette personne dans le déploiement du projet ou de la programmation de recherche ;
- La justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.

7.7 Documents à fournir en cas d'octroi

Pour des chercheurs et chercheuses à la retraite :

Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'il ou elle possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'il ou elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il ou elle continuera, le cas échéant, à former des étudiantes et étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.

Pour les cochercheurs et cochercheuses sous octroi :

Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils et elles conserveront le poste de professeur ou professeure sous octroi pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

Pour les cochercheurs et cochercheuses de statut 2 (cliniciens et cliniciennes) :

Lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQ).

8. Renseignements

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours, incluant des questions d'ordre technique, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des *Actions concertées* :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

1 (418) 643-7582 poste 3175

Pour des questions d'ordre technique :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

1 (418) 643-7582 poste 3182

9. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

Le partenaire et le Fonds adhèrent au Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche (gouvernement du Québec, Dépôt légal 2002, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN : 2 550 39 429 1) et aux [Règles générales communes](#) du FRQ en matière de propriété intellectuelle, et se conforment aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche académique.

Droits du partenaire concernant le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche et le rapport final FRQnet qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQ s'assure auprès des titulaires d'octroi qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et au FRQ sur le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQ s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

Délai de divulgation

Tel que mentionné dans le Programme [Actions concertées](#) ainsi que dans les Appels de propositions, dans le cas où les Parties requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la Titulaire d'un octroi, les Parties et les Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la Titulaire d'un octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Ce délai ne devrait pas excéder un (1) mois suivant la validation administrative par le FRQ et la transmission du document aux Ministres et aux

Partenaires, le cas échéant. Exceptionnellement, un délai plus long peut être convenu lorsqu'un événement majeur est prévisible, tel que la tenue d'une commission parlementaire. Dans ce cas, le délai est discuté par les Parties et le ou la Titulaire d'un octroi lors d'une rencontre de suivi.

Citations appropriées

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

10. Annexe 2 – Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET
Soutien aux étudiantes et étudiants — rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux étudiantes et étudiants — bourses et compléments de bourses*	Étudiantes et étudiants du collégial — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — bourses	
	Stagiaires postdoctoraux — bourses	
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Professionnelles et professionnels de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège — Dégagement	**
	Chercheuses et chercheurs de collège — Soutien salarial	
	Chercheuses et chercheurs universitaires — Dégagement	
	Partenaires — Dégagement	
Honoraire et dédommagement***	Conférencières et conférenciers invités	
	Chercheuses et chercheurs invités	
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques	

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET
	Artistes professionnels	
	Participantes et participants de l'étude	
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche	
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)	
Matériel, équipements et ressources***	Matériel et fournitures de recherche	
	Sécurité et élimination sûre des déchets	
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)	
	Ressources liées aux activités cliniques	
	Animaux de laboratoire	
	Transport de matériel et d'équipement	
	Achat et accès à des banques de données	
	Fournitures informatiques	
Frais de télécommunication	Télécommunications	
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Organisation d'événements ou d'activités	
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux	
	Publications de travaux de recherche — non revues par les pairs	
	Publications destinées à un lectorat non académique	
	Publications en libre accès — revues par les pairs	
	Reprographie et traduction	

Dépenses non admissibles

* La bourse doit être directement en lien avec la réalisation du projet.

** Voir [l'annexe 3 « Mesures de financement pour la recherche au collégial »](#).

*** Deux soumissions de deux fournisseurs différents sont exigées lorsque le coût d'un service ou d'un équipement dépasse 20 000 \$.

11. Annexe 3 — Mesures de financement pour la recherche au collégial

Soutien à la recherche au collégial (supplément qui s'ajoute à la subvention)

Un soutien financier d'un montant de **50 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. **avec tâche d'enseignement** qui agit comme **chercheur principal ou chercheuse principale** d'un projet financé.

Un soutien financier d'un montant de **25 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. **avec tâche d'enseignement** qui agit comme **cochercheur ou cochercheuse** au sein d'un projet financé.

Ce supplément vise à défrayer en partie les coûts afférents à leur participation au projet ou à la programmation. Accordé sous réserve de la disponibilité des fonds, ce supplément peut être utilisé, à la discrétion du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible, tant pour un dégagement d'enseignement que pour toute dépense admissible aux [RGC](#), section 8.

Le cumul de ce supplément au travers de plusieurs programmes offerts par le Fonds — secteur Société et culture, est permis dans la limite de 50 000 \$ sur une même année financière. En respect de la règle 6.10 des [RGC](#), l'utilisation de toute somme non dépensée sur une année financière peut être reportée à la suivante — ici, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$.

La demande du Soutien à la recherche au collégial se fait en deux étapes :

1. Pour être autorisé par le Fonds, ce supplément, contrairement aux autres financements optionnels, doit être demandé et justifié dans la section « Soutien collégial » du formulaire de demande FRQnet, interface transactionnelle utilisée par le FRQ pour tous les cochercheurs et cochercheuses ainsi que la chercheuse principale ou le chercheur principal de collège, le cas échéant. Dans le cas contraire, il ne pourra être ni réclamé ni versé en cours d'octroi.
2. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, un formulaire post-octroi sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. En cas de financement, ce supplément sera remis directement à l'établissement gestionnaire du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible.

12. Annexe 4 — Liste des projets financés dans le cadre du *Programme de recherche sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec*

Nom, Prénom	Établissement	Volet	Titre	Date de dépôt du rapport de recherche
Côté, Karine	Université du Québec à Chicoutimi	Projet de recherche	<u>Services pour répondre aux besoins multiples et post-traumatiques des victimes d'exploitation sexuelle et favoriser leur sortie de la prostitution</u>	01/07/2026
Lafortune, Denis	Université de Montréal	Synthèse des connaissances	<u>Leviers d'intervention auprès des personnes achetant ou susceptibles d'acheter des services sexuels : un examen de la portée</u>	06/01/2025 <u>Lien menant au rapport de recherche</u>
Lanctôt, Nadine	Université de Sherbrooke	Synthèse des connaissances	<u>Exploitation sexuelle des mineurs : leviers et barrières aux pratiques psychosociales destinées aux victimes et aux proxénètes</u>	31/12/2024 <u>Lien menant au rapport de recherche</u>
Fortin, Francis	Université de Montréal	Projet de recherche	<u>Devenir proxénète au Québec : étude des profils, motivations et dynamiques sous-jacentes</u>	30/06/2028
Côté, Karine	Université du Québec à Chicoutimi	Projet de recherche	<u>Acheteurs de Services Sexuels au Québec : Profils, Motivations et Facteurs Déterminants – Une Étude Multisources</u>	30/06/2028